

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-36- ENVIRONNEMENT (8.8) –CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LE SITE ENS DES « BOISEMENTS HUMIDES DU GARE-LE-COU »

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGault Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRe Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAr Isabel), TOUSSAINT André, SITTLEr David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGault Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAr Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la diversité que pour la rareté des espèces qu'il abrite.

À travers sa politique environnementale, la communauté de communes Terres Toulaises est engagée depuis plusieurs années dans la gestion du site Espace Naturel Sensible des « Boisements Humides du Gare-le-Cou ».

En 2022, une étude visant à élaborer un plan de préservation et de valorisation a ainsi été lancée. Les actions validées lors de cette étape seront prochainement portées par l'intercommunalité et les différents partenaires. Les communes (Toul et Domgermain) pourront également être participantes de ces actions si elles le souhaitent.

Le Département dispose d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des collectivités qui souhaitent s'engager dans ce processus de préservation et de valorisation d'un espace naturel sensible. Dans ce cadre, le Département privilégie la notion d'approche globale à travers trois volets déterminants :

- La maîtrise foncière du site ENS concerné par le projet (acquisitions, locations à long terme ou baux emphytéotiques) ou la décision de s'engager dans cette procédure en mettant en place le droit de préemption ENS,
- La gestion du site ENS conformément à un plan de préservation et de valorisation
- L'ouverture du site au public dans le respect de la sensibilité des milieux naturels

Ainsi au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Département s'engage à financer les différentes actions d'acquisition, de gestion, d'aménagement, de communication proposées par les partenaires et validées par ses services. Pour cela une convention de partenariat doit être mise en place entre les différentes parties. La convention est établie pour une durée de 12 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour le site ENS des « Boisements Humides du Gare-le-Cou » qui permettra un accompagnement technique et financier pour les actions conduites.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX